



- ◆ Prix des droits de l'homme de la République française 1989.
- ◆ Caractère de bienfaisance reconnu par arrêté préfectoral du 23 février 2005.
- ◆ Mention d'honneur décernée par l'Unesco en décembre 2010.
- ◆ Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE).
- ◆ Membre de la Plate-forme des droits Fondamentaux de l'agence des droits Fondamentaux de l'union européenne.
- ◆ Membre du Collectif des associations unies pour l'hébergement et le logement.
- ◆ Membre du Collectif Ville Campagne.
- ◆ Membre de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
- ◆ Membre de l'European Anti-Poverty Network (EAPN France).

France terre d'asile est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Fondée en décembre 1970, elle se donne pour missions de :

- promouvoir, auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, toutes les activités favorables au développement de la tradition d'asile et des migrations de droit, quelle que soit la conjoncture politique et économique;
- entreprendre et soutenir toute action en faveur des réfugiés. Elle participe, en particulier, à l'accueil des demandeurs d'asile et des apatrides sur le territoire français, des réfugiés statutaires reconnus, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et temporaire et de leurs familles;
- favoriser l'intégration des migrants par toute action en faveur de l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français;
- accueillir, accompagner, protéger les mineurs isolés étrangers;

- développer et participer à toutes actions d'information et de formation en France comme à l'étranger en faveur de la protection internationale et de l'accueil des populations migrantes;
- participer à l'accompagnement et à la réinsertion dans le pays d'origine des personnes qui souhaitent y retourner volontairement.

#### France terre d'asile, c'est aujourd'hui :

- ◆ 447 salariés au 31 décembre 2009 ;
- ◆ un budget prévisionnel 2010 de plus de 46 M€ ;
- ◆ une présence dans 24 départements et 14 régions.

### QUI SONT LES RÉFUGIÉS ?

Le terme de réfugié s'applique aux étrangers qui, obligés de fuir leur pays parce qu'ils s'y estiment menacés « du fait de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un certain groupe social ou leurs opinions politiques », demandent l'asile à un autre pays. Ces réfugiés sont protégés par la convention de Genève de 1951, ratifiée par la France en 1954 comme 143 autres pays. Les bénéficiaires de la protection internationale ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les nationaux à l'exception des droits rattachés à la citoyenneté.

#### CONTACT

France terre d'asile - Direction de l'intégration  
Réseau pour l'emploi et pour le logement des Réfugiés - Reloref  
Directrice de l'intégration : Fatiha Mlati  
Chef de service : Camille Combourieu  
24, rue Marc Seguin - 75018 Paris  
Tel : 01 53 04 39 71 - Fax : 01 53 04 02 40  
Courriel : [reloref@france-terre-asile.org](mailto:reloref@france-terre-asile.org)  
Site : [www.france-terre-asile.org](http://www.france-terre-asile.org)



Direction de l'Intégration

# RELOREF\*

## RÉSEAU POUR L'EMPLOI ET LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS



Avec le projet Reloref, participez à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale sur vos territoires

\*Avec le soutien du



Fonds européen pour les réfugiés



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

## Qu'est-ce que le projet Reloref ?



Chaque année, la France accorde sa protection à un peu plus de 10 000 demandeurs d'asile.

L'insertion des bénéficiaires de la protection internationale ne peut être envisagée sans un accès à l'emploi et à un logement pérenne. Or, les parcours d'intégration de ces derniers sont aujourd'hui jalonnés par de nombreux obstacles qui, dans un contexte de crise, se trouvent renforcés.

C'est pourquoi France terre d'asile porte depuis 2004 le projet Reloref, financé par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par le Fond européen pour les réfugiés.

### Le projet a pour objectifs :

- d'apporter une expertise aux acteurs de l'asile et de l'intégration, en matière d'accès à l'emploi et au logement des bénéficiaires de la protection internationale.
- d'agir sur la nécessaire fluidité du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires, ainsi que des structures d'hébergement d'urgence, grâce à une amélioration de l'accès à l'emploi et au logement des publics visés.

### RELOREF 2004-2009 : quelques chiffres

- 1016 ménages, soit 3378 personnes ont bénéficié du projet.
- 971 logements ont été mobilisés dont 84 % de logements pérennes en bail direct.
- 32 % des logements mobilisés appartenaient au parc privé.
- 159 logements relais mobilisés sur 19 départements d'une capacité de 605 places correspondant à plus de la moitié des places disponibles en CPH pour un moindre coût comme l'avait relevé le rapport de la cours des comptes paru en février 2009.
- 87 % des bénéficiaires des logements relais sont sortis en bail direct et majoritairement en emploi (55 %).

En 2010, un des objectifs est de donner plus de visibilité et d'optimiser le travail simultané sur les deux volets majeurs de l'insertion à savoir l'emploi et le logement.

## TROIS MISSIONS POUR UN MÊME OBJECTIF : L'INTÉGRATION GLOBALE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE.

### \* HEBERGER ET ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE

- > Développement, gestion technique, administrative et financière d'un parc de 122 logements-relais ouverts aux ménages bénéficiaires de la protection internationale issus du Dispositif national d'accueil (DNA);
- > Suivi des indicateurs de réalisation des parcours d'intégration des ménages bénéficiaires sortants des logements-relais et /ou des centres du DNA;
- > Information, sensibilisation et plaidoyer auprès des institutions intervenant dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi et du logement;
- > Développement des outils d'accompagnement vers l'autonomie.

### \* MOBILISER LES ACTEURS DU LOGEMENT ET DE L'EMPLOI

- > Renforcement et développement des partenariats avec les acteurs du logement à l'échelle nationale (Fédération des PACT, FAPIL, UNPI, FNAIM, Interassurances, Habitat et Développement, Cilgere) et locale ;
- > Promotion du « service locatif plus » comprenant la prise en charge de la première année de cotisation à la Garantie des Risques Locatifs (GRL);

- > Valorisation des bonnes pratiques en matière de travail en réseau sur le secteur de l'emploi à l'échelle des territoires;
- > Renforcement et développement des partenariats existants à l'échelle nationale et/ou régionale avec les acteurs de l'emploi : le service public de l'emploi, les dispositifs d'insertion par l'économie (UREI Ile de France...), les entreprises signataires de la charte de la diversité, les entreprises concernées par les accords signés avec le ministère de l'immigration pour favoriser l'intégration des primo-arrivants.

### \* CAPITALISER ET DIFFUSER UNE EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION

- > Activités de veille juridique/sociale et appui technique/pédagogique sur les questions relatives à l'accès au droit, au logement ou à l'emploi des réfugiés. Ces activités se sont traduites par la production et la diffusion de supports variés (*Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires, Répertoire des diagnostics territoriaux, Kit Atelier Logement Réfugié, diaporamas sur le DALO, le RSA...*);
- > Consolidation des pratiques et des savoir-faire en matière d'accompagnement vers l'emploi et le logement des membres du réseau;
- > Activités de plaidoyers et de promotion de l'action.

### Quelques partenaires du projet

